

Même quand il pleut,  
les réserves en eau  
restent

**FRAGILES**

dans le Morbihan

Au 28 juin 2017, 80 % des réserves souterraines du Morbihan présentent des **niveaux inférieurs aux « normales » saisonnières et sont en baisse tout comme le débit des cours d'eau**. La situation n'ayant pas été améliorée par les faibles pluies, il est nécessaire que les usagers dits « domestiques » adoptent également une **attitude citoyenne et responsable et réduisent leur consommation en eau potable non indispensable**.

**Soyons tous citoyens,  
économisons l'eau**

## **ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource** mais aussi réduire ses dépenses !

### **A LA MAISON**



Ne faites pas tourner les **lave-linge** ou les **lave-vaisselle** à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les **douches** aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau  
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

### **La chasse aux fuites**

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

**20%**

Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = **centaines de m<sup>3</sup> par an**

### **AU JARDIN**



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser

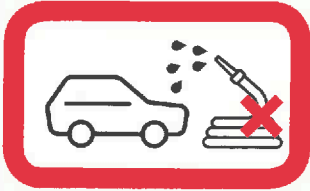


Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

# MESURES DE RESTRICTION À RESPECTER DANS LE MORBIHAN



## **Interdiction de laver les véhicules particuliers**

Ne pas laver les voitures  
hors stations professionnelles  
équipées de système à haute pression  
ou de recyclage



## **Interdiction d'arroser les pelouses et massifs entre 8h et 20h**

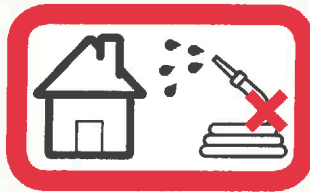


## **Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...**

sauf lorsque ce remplissage  
est lié à la sécurité de l'ouvrage  
ou des utilisateurs, sauf lors de la première  
mise en service pour réception de travaux



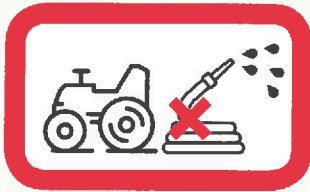
## **Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... entre 8h et 20h**



## **Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression**



## **Interdiction de lavage et rinçage des navires de plaisance** sauf pour le carénage dans les zones appropriées



## **Interdiction de l'irrigation agricole entre 11h et 18h**

sauf dérogations  
consultez l'arrêté  
sur [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)



## **Fermeture des fontaines publiques**

qui ne disposent pas  
d'un circuit fermé pour l'eau



Retrouvez l'ensemble des mesures prises  
sur le site internet des services de l'Etat du Morbihan  
[www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)

  
[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)

  
[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)

  
Préfet du Morbihan